

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Soutien au Club de la Croisière Marseille Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, au titre de 2018 :

- de renouveler l'adhésion du Département en tant que partenaire « Prestige » au Club de la Croisière Marseille Provence dont la mission d'intérêt départemental s'inscrit dans le cadre de la compétence du département en matière de tourisme,
- de voter la cotisation annuelle de 15 000 € correspondant à cette qualité,
- de voter une subvention de 25 000 € pour le fonctionnement général de l'association,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mme MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée